

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

REUNION DU 29 MAI 2012

L'an deux mil douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole HAIMONET, Maire.

Etaient présents : Mr CARRETIER, adjoint ;

Mmes AUVRAY, CORREIA, DELESTRE ; MM BRETON, DIEUTRE, DUPONT, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE.

Absents excusés : Mmes DIEUTRE, HINFRAY, MM DUSSAUX, VAN DER BRUGGEN.

La lecture du procès-verbal de la précédente réunion est faite par Monsieur LASNE.

Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents, et suivent les signatures.

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance, Monsieur CARRETIER.

Demande de subvention – voirie

Madame le maire rappelle que le Conseil Municipal a reconnu la nécessité de réaliser les travaux suivants :

Travaux de reprofilage et de réfection de chaussée sur diverses voies communales-Programme 2012
Route du Pont du Thil - Chemin de la Boissière

Madame le Maire donne lecture de l'estimation des travaux, établie par le service technique de la Communauté de communes de Saint-Saëns- Porte de Bray, qui s'élève à :

Route du Pont du Thil : 45 800.00€ HT

Chemin de la Boissière : 10 890.00€ HT

Soit 56 690.00€ HT et 67 801.24€ TTC.

Après examen de l'estimation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord sur l'estimation
- décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Général
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- décide de réaliser les travaux après réception de l'arrêté de subvention.

Avancement des travaux : Achat de matériel / Mobilier- école élémentaire

Madame le maire fait le point sur l'avancement des travaux de construction de l'école élémentaire et rappelle le chiffrage total des prix avec les situations des entreprises (mai 2012).

Madame le Maire informe le Conseil :

- des montants des plus et moins values
- des aménagements qui ont été effectués à la demande du bureau de contrôle.
- que les entreprises travailleront au mois d'août
- qu'au vu de l'avancée des travaux, l'école pourrait être prête pour la rentrée de septembre.

De ce fait, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel pour la restauration scolaire, sachant qu'un délai de livraison de 8 semaines est nécessaire pour le mobilier.

Madame le Maire informe le Conseil, qu'elle a effectué une consultation sur le site de l'ADM76.

Suite à la parution de l'annonce, 4 entreprises ont déposé leur offre.

Le Conseil Municipal procède à l'ouverture des plis et examine la concordance des offres avec cette annonce. Deux offres ont été remises pour l'ensemble du mobilier scolaire et du matériel de restauration et deux autres uniquement pour le mobilier scolaire.

Après consultation des offres, le conseil municipal décide de réunir la commission des travaux dès la fin du conseil de ce jour pour l'examen en détail des offres et d'autoriser Madame le Maire à signer les devis suivant la décision de cette commission.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général.

Permanences élections législatives- scrutin des 10 et 17 juin 2012

Le Conseil Municipal établit le tableau des permanences pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012.

Programme pluriannuel d'entretien et de gestion de la Varenne- Conclusion du commissaire enquêteur

Madame le Maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur.

Seules deux communes, dont Saint-Martin-Osmonville, ont émis un avis défavorable, une s'est abstenue, et les dix autres communes ont émis un avis favorable. Ce, malgré les coûts que cela entraînera pour les riverains.

En conclusion, le commissaire enquêteur émet un avis favorable.

Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil que :

- le Conseil d'école maternelle se tiendra le 1^{er} juin 2012 et celui de l'école élémentaire, le 22 juin 2012
- le Conseil Général a alloué une subvention (taux 100%) pour la construction d'un abri bus de type rustique à la Boissière. Mais la construction ayant déjà été réalisée, la commune ne pourra pas bénéficier de cette subvention.
- La société Biard-Roy a été contactée pour un problème de mise en volée de cloches pour la sonnerie de glas. Le diagnostic révèle la vétusté du moteur qui date de 1962, et que les pièces de rechange sont introuvables, d'où une demande d'un devis pour le remplacement du moteur.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le remplacement du moteur et autorise madame le maire à signer le devis pour la fourniture et pose d'un appareil de mise en volée avec dispositif de glas, pour un montant de 733.55€, H.T.

Madame le Maire donne lecture du projet de création d'une maison d'assistantes maternelles, et informe le Conseil qu'elle a reçu, en mairie, les personnes responsables du projet qui sollicitaient un local communal.

Après discussion, le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande au motif qu'il n'y a pas de local disponible et aux normes pour l'accueil des tout-petits.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Présidente de l'office de tourisme St-Saëns-Porte de Bray invitant les élus à une visite d'une commune ayant les mêmes attraits que la commune de Saint Saëns concernant le label « villages-étape ».

Madame le Maire informe qu'elle a demandé à Monsieur Sénécal, Vice-Président du Département et Président de la Communauté de communes :

- la possibilité d'avoir deux containers supplémentaires (1 verre, 1 plastique) sur la place, pendant la période estivale afin de compenser les ramassages moins fréquents. Le conseil émet un avis favorable à cette installation.
- et aussi, la réfection du marquage au sol au croisement des routes départementales RD 928/RD 54 et RD 928/RD 96.

Madame le maire interroge Monsieur Jérôme DIEUTRE qui avait été chargé d'étudier le problème d'humidité rencontré par un administré. Monsieur DIEUTRE précise que le propriétaire a fait les travaux.

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande des locataires de la parcelle communale pour l'utilisation provisoire de l'eau du cimetière. Le Conseil émet un avis défavorable.

Madame Delestre demande à quelle date aura lieu le raccordement au réseau du tout à l'égout. Monsieur HAUTTEFEUILLE, délégué du SIAEP, n'a pas l'information.

Madame Auvray demande s'il y a une possibilité d'augmenter le débit internet. Madame le maire lui répond qu'un article sera inséré dans le journal communal.

La lettre du SMAD d'avril 2012 est mis à disposition des élus.

La séance est levée à 22h20.

Carole HAIMONET